

Formation



LE MAIRE EMPLOYEUR

Mercredi 9 décembre 2026 - de 8h30 à 16h00



PROGRAMME

Intervenants

- Responsables de service du CDG 88*
- *CDG 88 : Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges

Déroulé de la journée

8h30	Accueil café
9h00	Séquence d'ouverture de la journée
9h15	Constitution des groupes et présentation du parcours
9h40	1 ^{er} Atelier
10h50	2 ^e Atelier
11h50	Déjeuner sur place avec les responsables de service
13h30	3 ^e Atelier
14h40	4 ^e Atelier
15h40	Séquence de clôture de la journée <i>Remise du kit du maire employeur</i>

Méthode pédagogique

- Répartition des participants en 4 groupes
- 4 ateliers d'une durée de 1 heure chacun
- Apports structurés
- Cas pratiques issus du terrain vosgien
- Echanges entre élus
- Kit du maire employeur remis à chaque participant
- Questionnaire d'évaluation

Limitée à 30 participants

Réservée aux élus

Lieu de formation

Centre de gestion des Vosges
1 chemin de l'Orée du Bois
88390 UXEGNEY

Inscription

Inscription préalable **OBLIGATOIRE**

Frais d'inscription

200 € frais déjeuner compris

Conditions d'annulation

- Toute inscription annulée une semaine (5 jours ouvrés) avant la formation, sera facturée à hauteur de 50 % du montant de la participation demandée.
- Toute inscription annulée 48 heures ouvrées avant le stage, est due dans son intégralité.

L'AMV 88 se réserve le droit d'annuler la séance si le nombre d'inscrits est insuffisant et également de limiter le nombre d'élus par collectivité si le nombre est trop important.

Atelier 1 *Le maire, autorité territoriale : les décisions RH*

> Intervenants

- Brigitte VALDENAIRE, *responsable de service*
- Emilie WITCZAK, *conseillère juridique et statutaire*

> Objectifs pédagogiques

- Situer le rôle d'employeur du maire et le partage de compétences avec le conseil municipal
- Identifier les actes RH à sécuriser dès la prise de fonction
- Connaître les instances paritaires et médicales et le rôle du Centre de gestion

> Contenu de l'atelier

- Qui décide quoi entre le maire, le conseil municipal et le secrétariat général
- Le tableau des emplois, sa délibération et sa mise à jour
- Les délégations de fonction et de signature, portée et limites
- Les lignes directrices de gestion, obligation, contenu et calendrier
- Les actes soumis au contrôle de légalité et les erreurs les plus fréquentes
- L'appui statutaire mobilisable auprès du CDG 88 tout au long du mandat

> *L' élu repart avec la Check-list des dix actes RH à sécuriser.*

RH : Ressources Humaines

Atelier 2 *Recruter, rémunérer, fidéliser : sécuriser ses décisions d'emploi*

> Intervenants

- David LAMBOLEZ, *responsable du service recrutement, mobilité, évolution professionnelle*
- Géraldine ROCHOTTE, *directrice de pôle*
- Émilie KARM, *directrice de pôle*

> Objectifs pédagogiques

- Conduire un recrutement en sécurité juridique, de la vacance d'emploi à la nomination
- Connaître les solutions de remplacement immédiatement mobilisables
- Construire une politique de rémunération cohérente et en mesurer le coût réel

> Contenu de l'atelier

- La déclaration de création ou de vacance d'emploi, une étape non négociable
- Titulaire ou contractuel, les cas de recours et la rédaction du contrat
- Construire un profil de poste et conduire un entretien de recrutement utile
- Le service missions temporaires et la secrétaire de mairie itinérante
- Le régime indemnitaire, IFSE et complément indemnitaire annuel, ce que la délibération doit contenir
- Les critères de modulation, l'égalité de traitement et le coût réel d'une revalorisation

> *L' élu repart avec la Trame de profil de poste et modèle de délibération RIFSEEP.**

IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise
et de l'Engagement Professionnel

... / ...

Atelier 3 Absences, santé et sécurité : protéger ses agents et se protéger

> Intervenants

- Céline KELLER *responsable prévention, Pôle assurance statutaire du CDG 88*
- Charline ALVÈS, *responsable du service médecine préventive, Pôle assurance statutaire du CDG 88*

> Objectifs pédagogiques

- Adopter les bons réflexes dès la réception d'un arrêt de travail
- Mobiliser le contrat groupe d'assurance statutaire et saisir le conseil médical
- Élaborer et faire vivre le Document Unique et le programme annuel de prévention

> Contenu de l'atelier

- Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée
- Accident de service et maladie professionnelle, la procédure pas à pas
- La saisine du conseil médical, pièces attendues et délais réels
- Le contrat groupe d'assurance statutaire, garanties et déclaration des sinistres
- Le Document Unique et le programme annuel de prévention, méthode et mise à jour
- Assistant de prévention, ACFI* et médecine du travail, qui fait quoi et jusqu'où va la responsabilité du maire

> L' élu repart avec le Logigramme « un agent est en arrêt, quelles démarches et dans quel ordre » et la trame de Document Unique.

ACFI : Agent Chargé de la Fonction d'Inspection

Atelier 4 Manager sans être manager : posture d'élus, conflits et climat de travail

> Intervenants

- Pauline CASTIAUX, *chargée de mission conseil en organisation*
- Yannick GRASSER-CHAMBRE, *directrice générale des services*

> Objectifs pédagogiques

- Distinguer autorité politique et autorité hiérarchique au quotidien
- Poser un cadre de travail lisible avec le secrétariat de mairie et les agents techniques
- Repérer les signaux faibles et savoir quand se faire accompagner

> Contenu de l'atelier

- La posture d'employeur, entre proximité usagers et exigence de cadre
- Conduire un entretien difficile et formuler une attente sans conflit
- Un pouvoir disciplinaire, échelle des sanctions et procédure obligatoire
- La protection fonctionnelle de l' élu et celle de l'agent
- Médiation préalable obligatoire et enquête administrative, deux outils distincts
- Les prestations de conseil en organisation mobilisables auprès du CDG 88

> L' élu repart avec la Fiche réflexe « situation difficile, les cinq questions à se poser avant d'agir ».